

19/04/2018 : Financement du terrorisme : agir collectivement contre ceux qui nous attaquent – Rachida Dati et Anne Sander (LR, PPE)

Rachida Dati et Anne Sander, députées européennes (LR-PPE), se félicitent de l'adoption, le 19 avril, de la révision de la 4^e directive sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Résultant d'un accord conclu entre le Parlement européen et les États membres, ce texte renforcera le contrôle des flux des monnaies virtuelles et améliorera la traçabilité des cartes bancaires prépayées, qui furent notamment utilisées par les terroristes lors des attentats de Paris en 2015.

« Une lutte efficace contre le terrorisme passe par une lutte intraitable contre son financement. Alors que les cartes prépayées ou les monnaies virtuelles, comme le bitcoin, sont largement utilisées par les organisations terroristes, il était urgent de renforcer nos outils de protection contre cette barbarie en privant ces organisations terroristes de toute sorte de financement! » déclare Rachida Dati.

« Ce texte permet à la fois de renforcer la coopération entre États-Membres et de mettre en place un arsenal de mesures nouvelles pour combler les trous dans la législation. Alors que le terrorisme ne connaît pas de frontières, c'est collectivement que nous devons agir. C'est là une réalisation concrète d'une Europe qui protège » déclare Anne Sander.